

Référentiel année 2013 des prestations spécifiques conventionnées par l'Agefiph en Ile-de-France

Déficience motrice

Synthèse des prestations

	Intitulé prestation	Objectifs	Bénéficiaires	Prescripteurs	Prestataire
P1	Evaluation des capacités fonctionnelles dans le cadre d'un projet professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à la personne d'avoir une vision objective de ses potentialités, de ses atouts et de ses limites, - Permettre à l'opérateur/prescripteur d'identifier les capacités fonctionnelles de la personne et les difficultés ou astreintes inhérentes à sa déficience. 	Demandeurs d'emploi, salariés	Cap Emploi, SAMETH, Pôle Emploi, Missions locales DR Agefiph	APF
P2	Appui à la validation du projet professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à la personne de se projeter dans son projet professionnel tenant compte de ses capacités et son degré d'autonomie, - Permettre à l'opérateur/prescripteur de valider les pistes ou le projet professionnel de la personne et de lever les obstacles repérés. 	Demandeurs d'emploi, salariés	Cap Emploi, SAMETH, Pôle Emploi, Missions locales DR Agefiph	APF
P3	Appui conseil à l'entreprise dans le cadre d'une embauche ou d'un maintien dans l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la phase d'intégration du salarié dans son emploi, - Informer l'employeur et/ou l'équipe de travail sur les problématiques et les comportements utiles à adopter, en lien avec la déficience du salarié, - Faire face à des situations ponctuelles type réorganisation, déménagement... 	Demandeurs d'emploi, salariés	Cap Emploi, SAMETH, Pôle Emploi, Missions locales DR Agefiph	APF

Prestataire conventionné

Prestations	Prestataire	Contact - Coordonnées	Contact AGEFIPH
P1, P2, P3	APF délégation de Paris	13 place de Rungis 75013 Paris Tél. 01 53 80 92 97 Fax. 01 53 80 92 98 Mr Pascal MARTIN serviceemploi-apfparis@wanadoo.fr	Annaïg Cornily Tél. 01.46.11.01.61 Fax 01.46.11.01.52 a-cornily@agefiph.asso.fr

CONTEXTE

Ces prestations s'inscrivent dans le cadre des prestations spécifiques que l'Agefiph met en place en Ile-de-France visant à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi en milieu ordinaire de travail des personnes déficientes motrices.

Les prestations spécifiques sont définies selon le principe de complémentarité avec les services rendus par les opérateurs d'insertion et de maintien dans l'emploi, en particulier les Cap emploi et les Sameth.

Elles sont sollicitées ponctuellement, au regard du besoin identifié, par les opérateurs en charge de l'accompagnement ou du suivi des personnes concernées, les prestataires spécifiques n'ayant pas vocation à accompagner la personne au plan professionnel dans la durée.

LES PRESTATIONS SPECIFIQUES A LA DEFICIENCE MOTRICE

Prestation 1

Evaluation des capacités fonctionnelles dans le cadre d'un projet professionnel

Prestation 2

Appui à la validation du projet professionnel

Prestation 3

Appui conseil à l'entreprise dans le cadre d'une embauche ou d'un maintien dans l'emploi

LE PUBLIC CONCERNE

Le public bénéficiaire

Les prestations spécifiques concernent les personnes handicapées bénéficiaires de la loi du 11 février 2005 (article L 5212-13 du Code du Travail) :

- ⇒ à la recherche d'un emploi ou salariées,
- ⇒ inscrites dans une démarche active d'accès, de retour ou de maintien dans l'emploi en milieu ordinaire de travail,
- ⇒ suivies par des opérateurs référents en charge de l'accompagnement vers l'emploi ou du maintien dans l'emploi,
- ⇒ présentant des problématiques et des besoins, en lien avec leur déficience, auxquels seuls des prestataires spécifiques peuvent répondre.

Les employeurs

Les employeurs concernés relèvent :

- ⇒ du secteur privé ou soumis aux règles de droit privé, (à l'exception des entreprises sous accord agréé),
- ⇒ des fonctions publiques d'Etat, hospitalière et territoriale, uniquement sur prescription des Sameth ou des Cap emploi, ou d'un médecin du travail ou de prévention.

LE CADRE GENERAL DE MISE EN OEUVRE

Les prestations spécifiques sont mobilisables uniquement lorsque la situation de handicap et les besoins de la personne, en lien avec sa déficience, nécessitent la mise en œuvre d'une expertise, de compétences et de techniques spécialisées. Les prestataires spécifiques interviennent sur la base d'une demande explicite transmise par un opérateur identifié, dit prescripteur, référent du parcours de la personne. Les prestataires spécifiques n'ont pas vocation à accompagner le parcours de la personne dans la durée.

La personne handicapée devant être pleinement actrice de son parcours professionnel, l'opérateur référent et le prestataire spécifique doivent s'assurer :

- avant toute initialisation d'une prestation, de l'adhésion de la personne à la démarche qui lui est proposée ;
- de son accord pour toute transmission d'informations la concernant, conformément à la législation sur les données personnelles.

L'autonomie durable de la personne handicapée est déterminante, particulièrement en matière d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail. Dans ce sens, les prestataires spécifiques doivent rechercher et concourir au développement de cette autonomie dans le cadre des prestations réalisées, des préconisations proposées et des techniques de compensation mises en œuvre.

Les préconisations formulées par les prestataires spécifiques doivent, dans la mesure du possible, proposer plusieurs solutions à la personne et à l'opérateur référent, en recherchant la meilleure adéquation entre la qualité et le coût de la solution proposée.

Dans tous les cas, le prestataire s'engage à étudier et présenter, en toute objectivité et sans exclusive, l'ensemble des solutions adaptées susceptibles d'être mises en œuvre.

La qualité du service rendu à la personne handicapée intègre le respect de la continuité de service qui doit être assurée entre l'opérateur référent et le prestataire spécifique, ou inversement. Ainsi, les prestataires spécifiques s'assureront d'intervenir dans les délais demandés et le calendrier arrêté avec la personne et l'opérateur référent, répondant aux exigences des actions initiées dans le cadre du parcours, tel que prévu dans les engagements qualité.

Prestation 1 – Evaluation des capacités fonctionnelles dans le cadre d'un projet professionnel

OBJECTIFS VISES

Cette prestation peut être mobilisable, par un opérateur référent, à toute étape du parcours d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi afin de répondre aux besoins de la personne dans les différentes situations rencontrées, pour :

- permettre à la personne d'avoir une vision objective de ses potentialités, de ses atouts et de ses limites,
- permettre à l'opérateur/prescripteur d'identifier les capacités fonctionnelles de la personne et les difficultés ou contraintes inhérentes à sa déficience,

PRESCRIPTION

- Cap emploi, Sameth,
- Pôle emploi, Missions locales,
- Délégation Régionale Agefiph.

CONTENU DE LA PRESTATION

Analyse de la demande

- Analyse des attentes et des informations transmises par l'opérateur/prescripteur,
- Validation avec la personne et le prescripteur des modalités de réalisation de la prestation,

Identification et évaluation

- Recueil et analyse des informations fournies par la personne handicapée sur ses capacités fonctionnelles résiduelles (bilan médical, bilan orthopédique, avis d'ergothérapeutes ou de médecins rééducateurs...),
- Evaluation des capacités et du degré d'autonomie de la personne : motricité, mobilité, capacités cognitives, aptitudes physiques et mentales (coordination des gestes, fatigabilité, rythmes de travail,...), capacités d'apprentissage (mémorisation, concentration...), troubles associés (communication, trouble de la parole...)...,
- Identification des potentialités de la personne, des limites et des risques éventuels liés à sa déficience, et, le cas échéant, aux conséquences de son évolution, au regard de son projet professionnel,

Conclusions et préconisations

- Synthèse des éléments tirés de l'évaluation réalisée et préconisation sur les points de vigilance et d'alerte, les modalités et conditions d'environnement à prendre en compte au regard du projet professionnel.

MODALITES

En fonction des situations, cette prestation peut être réalisée dans les locaux du prestataire ou sur site.

DUREE FORFAITAIRE

8 heures

ENGAGEMENTS QUALITE

- Garantir la continuité de service en complémentarité avec l'opérateur référent,
- Recevoir la personne dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception de la prescription ;
- Valider avec la personne et le prescripteur le calendrier de réalisation de la prestation ;
- Restituer les conclusions de la prestation réalisée, à la personne et au prescripteur, sous la forme d'une synthèse écrite, dans un délai maximum de 15 jours.

Prestation 2 – Appui à la validation du projet professionnel

OBJECTIFS VISES

Cette prestation est mobilisable, par un opérateur référent, pendant la phase de validation du projet professionnel avec la personne, lorsque son projet est défini, pour :

- permettre à la personne de se projeter dans son projet professionnel tenant compte de ses capacités et son degré d'autonomie,
- permettre à l'opérateur prescripteur de valider les pistes ou le projet professionnel de la personne et de lever les obstacles repérés.

PRESCRIPTION

- Cap emploi, Sameth,
- Pôle emploi, Missions locales,
- Délégation Régionale Agefiph.

CONTENU DE LA PRESTATION

Analyse de la demande

- Analyse des attentes et des informations transmises par l'opérateur/prescripteur,
- Validation avec la personne et le prescripteur des modalités de réalisation de la prestation,

Appui à la validation et préconisation

- Soutien à la mobilisation de la personne sur son projet professionnel : analyse de ses aspirations et de ses freins à l'emploi, redynamisation, dépassement des freins psychologiques, acceptation et appropriation du projet et des conditions de mise en œuvre, développement des capacités d'initiatives et de l'autonomie de la personne,
- Validation avec la personne des pistes de projet ou de son projet professionnel au regard de ses potentialités, de ses limites ou des risques éventuels : aptitudes à réaliser les gestes professionnels en lien avec le projet ou au regard d'un référentiel de tâches, autonomie et sécurité dans les déplacements, mises en situation de travail (en entreprise, en centre de formation..),
- Identification et préconisation de solutions adaptées (techniques ou organisationnelles) favorisant l'autonomie de la personne dans la réalisation de son projet professionnel.

MODALITES

En fonction des situations, cette prestation peut être réalisée dans les locaux du prestataire, sous la forme d'un travail individualisé ou dans un cadre collectif, ou sur site.

DUREE FORFAITAIRE

20 heures sur une période maximale de 3 mois.

ENGAGEMENT QUALITE

- Garantir la continuité de service en complémentarité avec l'opérateur référent,
- Recevoir la personne dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception de la prescription ;
- Valider avec la personne et le prescripteur le calendrier de réalisation de la prestation ;
- Restituer les conclusions de la prestation réalisée, à la personne et au prescripteur, sous la forme d'une synthèse écrite, dans un délai maximum de 15 jours.

Prestation 3 – Appui conseil à l’entreprise dans le cadre d’une embauche ou d’un maintien dans l’emploi

OBJECTIFS VISES

Cette prestation est mobilisée par un opérateur référent, pour :

- faciliter la phase d’intégration du salarié dans son emploi,
- informer l’employeur et/ou l’équipe de travail sur les problématiques et les comportements utiles à adopter, en lien avec la déficience du salarié,
- faire face à des situations ponctuelles type réorganisation, déménagement....

PRESCRIPTION

- Cap emploi, Sameth,
- Pôle emploi, Missions locales,
- Délégation Régionale Agefiph.

CONTENU DE LA PRESTATION

- Analyse de la demande formulée par l’entreprise ou l’opérateur/prescripteur,
- Information et sensibilisation de l’employeur, de l’équipe de travail, d’un tuteur en entreprise, sur les situations de handicap pouvant être rencontrées par la personne au regard de son environnement de travail,
- Aide à l’appropriation par l’entreprise de solutions favorisant l’autonomie de la personne dans son emploi (hors étude ergonomique/aménagement d’accessibilité de situation de travail).

MODALITES

En fonction des situations, les modalités de la prestation sont co-définies entre le prescripteur, le prestataire et l’employeur (séance d’information collective, information générale de l’employeur, séquence approfondie avec le tuteur, les collègues de travail...).

DUREE FORFAITAIRE

8 heures.

ENGAGEMENTS QUALITE

- Prendre contact et rencontrer les principaux intéressés dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception de la prescription.
- Réaliser la prestation selon le calendrier arrêté avec le prescripteur et l’entreprise.
- Restituer les conclusions de la prestation réalisée, au prescripteur et à l’entreprise, sous la forme d’une synthèse écrite, dans un délai maximum de 15 jours.

ANNEXE
/
FICHES TYPE DE PRESCRIPTION ET DE RESTITUTION

FICHE DE PRESCRIPTION

prescription n°

dossier n°

Identité et coordonnées du prescripteur

Nom de l'organisme :

Adresse :

Nom Prénom du correspondant :

Tél :

Fax :

E mail :

Identité et coordonnées du prestataire sollicité

Nom de l'organisme :

Adresse :

Nom Prénom du correspondant :

Tél :

Fax :

E mail :

Identité et coordonnées de la personne bénéficiaire

Nom Prénom :

Adresse :

Tél :

Fax :

E mail :

Situation de la personne bénéficiaire

Age :**Déficience :**Motrice Auditive Visuelle Autre

A préciser :

Statut :en recherche d'emploi salarié stagiaire formation prof. en contrat apprentissage/professionnalisation autre **Reconnaissance du handicap :****Durée d'inactivité professionnelle :**COTOREP/CDA marché du travail moins de 3 mois en attente de reconnaissance 3-6 mois AAH seule 6-12 mois carte d'invalidité seule 12-18 mois pension ou rente d'invalidité 18-24 mois Autre (préciser)..... 24 mois et + **Qualifications et expériences professionnelles :**

Formation ou emploi	Date début	Date fin

Prestations ou techniques de compensation dont a déjà bénéficié la personne :

date	Situation professionnelle	Type de prestation ou de technique de compensation

Prescription*(en cas de prescription de plusieurs prestations, renseigner cette partie pour chaque prestation)***Prestation demandée**

- Evaluation des capacités fonctionnelles dans le cadre du projet professionnel
- Appui à la validation du projet professionnel
- Appui et conseil à l'entreprise dans le cadre d'une embauche ou d'un maintien dans l'emploi

Besoins évalués par le prescripteur

- Appui au diagnostic approfondi
- Appui à l'élaboration du projet professionnel
- Appui à la réalisation d'une formation
- Appui à la réalisation d'un bilan orientation/compétences
- Appui à l'accès à l'emploi
- Appui au suivi dans l'emploi
- Appui à la recherche d'une solution de maintien
- Appui à la mise en œuvre d'une solution de maintien

Exposé succinct des besoins identifiés et des attentes particulières*Préciser si nécessaire les actes ou durées particulière.***Conditions d'intervention**

- Chez le prestataire Chez le prescripteur Sur site :
- Avec le prescripteur Sans le prescripteur lieu de travail centre de formation

Personne à contacter pour la mise en œuvre de la prestation

- Bénéficiaire Prescripteur Centre de formation ou employeur

Coordonnées de l'organisme de formation ou de l'employeur

Nom de l'organisme ou de l'employeur :

Adresse :

Nom Prénom :

Fonction :

Tél :

Fax :

E mail :

Délais de réalisation souhaités

Délai de démarrage :

Date de transmission de la restitution :

Echéance particulière (début de contrat, de formation...) :

Le bénéficiaire a confirmé son accord pour la prestation prescrite.**Date :****Signature :**

FICHE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS*Chaque prestation réalisée doit faire l'objet d'une fiche de restitution***prescription n°****dossier n°****Identité et coordonnées du prestataire**

Nom de l'organisme :

Adresse :

Nom Prénom du correspondant :

Tél :

Fax :

E mail :

Identité et coordonnées du prescripteur

Nom de l'organisme :

Adresse :

Nom Prénom du correspondant :

Tél :

Fax :

E mail :

Identité et coordonnées de la personne bénéficiaire

Nom Prénom :

Adresse :

Tél :

Fax :

E mail :

Prestation réaliséeEvaluation des capacités fonctionnelles dans le cadre du projet professionnel Appui à la validation du projet professionnel Appui et conseil à l'entreprise dans le cadre d'une embauche ou d'un maintien dans l'emploi **Conditions et modalités de mise en œuvre**

Date de réception de la prescription :

Date du premier contact avec le bénéficiaire :

Date de début de la prestation :

Date de fin de la prestation :

La prestation est conforme à la demande initiale du prescripteur

OUI NON **Si non :**

Date de concertation avec le prescripteur :

Si modification de la demande initiale avec accord du prescripteur, préciser raisons et objet :

Si prestation non menée à terme, date de réorientation du bénéficiaire :

Difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre

Organisme ou employeur contacté lors de la mise en œuvre		
Organisme ou employeur	date	Objet

Restitution des conclusions

Le prestataire prend en compte les attentes du prescripteur et restitue ses conclusions de manière à en faciliter une appropriation rapide et claire par la personne et le prescripteur.

Données, informations, indications recueillies dans le cadre des expertises réalisées

Restitution des données recueillies et de leur analyse par le prestataire

--

Conclusions, recommandations et/ou préconisations

Au regard des résultats attendus et des précisions souhaitées par le prescripteur

--

Le bénéficiaire a confirmé son accord et a reçu copie de cette fiche.

Date :	Signature :
---------------	--------------------